

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela va sans dire. C'est tout à fait dans la ligne de la clarté et de la célérité avec laquelle moi et les membres de mon gouvernement avons abordé cette affaire. J'estime que telle est la position du gouvernement.

Il est intéressant de noter qu'hier le député de Sudbury a énoncé la position de l'opposition libérale. Il a dit, comme en fait foi la page 2569 du hansard:

Monsieur le Président, nous estimons que l'enquête judiciaire doit précéder l'enquête criminelle.

Notre position à nous, c'est que lorsqu'il y a la moindre possibilité qu'un délit ait été commis au Canada, il faut instituer immédiatement une enquête policière.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai en main une copie de la déclaration sur les conflits d'intérêts qu'il a faite en octobre 1985. Étant donné qu'il s'agit de ses propres lignes directrices, ne croit-il pas, indépendamment de toute enquête de la GRC, qu'il lui incombe de nous préciser si l'ancien ministre était en conflit d'intérêts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque je suis mis au courant de faits qui pourraient peut-être avoir des répercussions sur l'intérêt public, il est de mon devoir de décider immédiatement de la meilleure façon d'aborder la question. Face à certains renseignements qui m'ont été transmis, j'ai jugé que l'intérêt public me dictait de transmettre immédiatement ces renseignements à la GRC et de lui demander de procéder à une enquête approfondie sur la question.

LE DROIT DE LA POPULATION DE SAVOIR

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire sera légèrement différente. Étant donné que ces lignes directrices sont les siennes et celles de son gouvernement, le premier ministre ne croit-il pas que la population a le droit de savoir si son premier ministre juge que l'un de ses ministres a violé ses lignes directrices? Le public n'est-il pas en droit d'attendre cela de son premier ministre, du chef du pays, indépendamment de toute enquête de la GRC?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, rien dans ce que j'ai fait ou dans ce qui a été déclaré à la Chambre n'empêche la police ou qui que ce soit d'autre de déterminer si ces lignes directrices ont bel et bien été transgressées. Ce qui importe avant tout maintenant c'est de savoir s'il y a eu infraction à la loi. C'est là-dessus que nous sommes en désaccord avec certains, à la Chambre. Selon moi, il m'incombe, ainsi qu'aux autres députés, de respecter la loi en l'occurrence.

Questions orales

LES RENSEIGNEMENTS PROVENANT PRÉSUMÉMENT DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le chef de l'opposition ainsi que celui du Nouveau parti démocratique n'ont pas pu recevoir de réponse directe du premier ministre au sujet des fuites qui proviennent de son cabinet. Les députés de l'opposition s'inquiètent que le cabinet du premier ministre puisse chercher à utiliser ces fuites pour empêcher que d'éventuelles infractions criminelles soient jamais traduites devant les tribunaux puisqu'il sera impossible de tenir un procès équitable. Le premier ministre s'inquiète-t-il des fuites sélectives qui se produisent dans son cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue vient de contredire complètement les arguments présentés toute la semaine par le chef de son parti, et la position exposée par le député de Sudbury, selon laquelle le parti libéral recommande la création d'une commission au lieu d'intenter des poursuites judiciaires. Je déclare à mon collègue qu'il existe une profonde contradiction entre ce que les libéraux ont dit toute la semaine et ce que le député déclare aujourd'hui.

Mme Copps: Pas question, personne n'est dupe, Brian.

M. Mulroney: La Gendarmerie royale canadienne, chargée de cette enquête, prendra ses propres décisions et, au fil des jours et des événements, adoptera les mesures qu'elle juge appropriées.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CHERCHER D'OÙ PROVIENNENT LES RENSEIGNEMENTS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je veux assurer au premier ministre que l'opposition ne veut pas la version de l'histoire directement révisée par lui ou ses collaborateurs. Nous ne voulons pas de fuites sélectives qui, à notre avis, visent peut-être à empêcher cette affaire d'être jamais traduite devant les tribunaux. Le premier ministre ne s'inquiète-t-il pas de ces fuites sélectives et ne va-t-il pas prendre des mesures dès maintenant pour trouver leur origine dans son propre cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, toute action que la police estime fâcheuse, inacceptable ou inutile, sera examinée à fond. C'est son devoir.

M. Berger: Ce n'est pas le travail de la police.

Une voix: Qui dirige ce pays?

M. Mulroney: C'est à la police qu'il revient d'examiner tout acte ou toute déclaration, quel qu'en soit l'auteur, susceptible d'entraver son enquête approfondie. Je sais qu'elle agira promptement, d'où que vienne l'accusation, pour faire en sorte que son enquête ne soit pas entravée.